



Mairie d'AUBY
Lancement Prestations de géomètre expert
Décision n° 2024/223/MP

Publié le 27 décembre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget;

Considérant le dossier de consultation relatif au marché "Prestations de géomètre expert" établi par le Service marchés public

Considérant que ce marché est divisé en un lot unique estimé à 37 777.20 € HT, et que le montant limite de commande pour la durée totale du marché s'élève à 50 000.00 € HT;

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Considérant qu'au moment de la rédaction des conditions du présent marché, l'administration n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de services dont elle aura besoin ;

Le Maire,

Décide

Article 1

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché " Prestations de géomètre expert", établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.

Article 2

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3

De compléter et d'envoyer l'avis de marché

Article 4

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 26/12/2024.

Christophe CHARLES,

Maire